

Référent Santé & Sécurité au Travail

Parcours personnalisé en intra-entreprise – 35 h

La formation est réalisée en intra-entreprise et adaptée aux missions confiées au Référent Santé & Sécurité au Travail par l'employeur.

Elle comprend un socle commun obligatoire, consacré au rôle du RSST et aux fondamentaux de la prévention, complété par des blocs pédagogiques sélectionnés en amont de la formation, selon les missions confiées et les besoins de l'entreprise.

Le contenu des blocs est contextualisé à l'activité de l'entreprise et s'appuie, dans la mesure du possible, sur ses situations de travail, documents, procédures et outils existants. Lorsque certains outils nécessaires n'existent pas, leur création ou leur adaptation peut être intégrée aux travaux pratiques.

Le programme définitif remis à l'entreprise précise les blocs retenus et leur répartition dans le volume de 35 heures.

Déroulement de la formation

Durée : 35 heures (5 jours)

Profils des stagiaires :

- Le(s) salarié(s) désigné(s) Référent santé & sécurité par l'employeur
- Dirigeant, encadrant ou responsable de service
- Responsable RH, QHSE/HSE
- Membre du CSE/CSSCT
- Chefs d'équipe
- Toute personne amenée à participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Pré-requis :

- Aucun

Nombre de participants : De 1 minimum à 10 maximum par session

Modalités pédagogiques : Présentiel

Objectifs pédagogiques

- Situer son rôle, ses missions et ses limites en tant que Référent Santé & Sécurité au Travail
- Comprendre les enjeux et les principaux fondamentaux réglementaires de la prévention des risques professionnels
- Appliquer les Principes Généraux de Prévention dans le cadre des missions qui lui sont confiées
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention et savoir les solliciter
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise à travers les missions définies par l'employeur
- Utiliser, adapter ou contribuer à créer les outils nécessaires à l'exercice de ses missions
- Recueillir, formaliser et transmettre à l'employeur les informations utiles à la prévention
- Participer au suivi et à l'animation des actions de prévention relevant de son périmètre

Contenu de la formation

• SOCLE COMMUN OBLIGATOIRE

- Fondamentaux du Référent Santé & Sécurité au Travail
- Rôle, positionnement, missions et limites du RSST
- Lettre de mission et moyens nécessaires à l'exercice de ses missions
- Enjeux humains, sociaux, économiques, organisationnels et réglementaires de la Santé & Sécurité au Travail
- Principales obligations en matière de prévention des risques professionnels
- Responsabilités de l'employeur, des travailleurs et positionnement du RSST
- Les 9 Principes Généraux de Prévention et leur mise en application
- Acteurs internes et externes de la prévention et rôles respectifs
- Identification des sources fiables permettant de rechercher une information Santé & Sécurité

BLOCS PÉDAGOGIQUES OPTIONNELS

Les blocs ci-dessous sont sélectionnés en fonction des missions confiées au RSST par l'employeur et des besoins identifiés dans l'entreprise.

BLOC 1 — Participer à la réalisation et à la mise à jour du DUERP, du plan d'actions et du PAPRI Pact

- Identifier les unités de travail et observer les situations de travail
- Identifier les dangers, situations dangereuses et personnes exposées
- Participer à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques
- Proposer des mesures de prévention en mobilisant les PGP
- Participer à l'élaboration et au suivi du plan d'actions
- Comprendre l'articulation DUERP / plan d'actions / PAPRI Pact

BLOC 2 — Participer à l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Recueillir les informations nécessaires à l'analyse d'un événement
- Distinguer les faits des opinions, interprétations et jugements
- Identifier les causes ayant contribué à l'événement
- Utiliser différentes méthodes d'analyse adaptées à la situation
- Participer à la recherche de mesures de prévention
- Formaliser et transmettre les résultats de l'analyse

BLOC 3 — Participer à l'accueil Santé & Sécurité des nouveaux arrivants

- Identifier les informations SST nécessaires à l'accueil
- Adapter l'accueil au poste, à l'activité et au profil du nouvel arrivant
- Participer à la réalisation d'un accueil structuré
- Utiliser, adapter ou contribuer à créer les outils d'accueil
- Assurer la traçabilité et participer au suivi de l'intégration

BLOC 4 — Participer à l'élaboration des plans de prévention liés à la coactivité

- Identifier les situations de coactivité
- Participer à la préparation d'une intervention d'entreprise extérieure
- Repérer les risques liés aux interférences
- Participer à la définition des mesures de prévention
- Participer à la définition des mesures de prévention

BLOC 5 — Veiller à la réalisation et au suivi des vérifications périodiques

- Identifier les équipements et installations nécessitant un suivi
- Rechercher les vérifications et périodicités applicables
- Organiser le suivi des échéances
- Exploiter les rapports de vérification
- Identifier et suivre les anomalies et actions correctives

BLOC 6 — Recueillir et transmettre les remontées d'informations en Santé & Sécurité au Travail

- Identifier les différents moyens de recueillir les remontées des collaborateurs
- Adopter une posture d'écoute objective et factuelle
- Identifier et prioriser la nature d'une remontée
- Formaliser et transmettre l'information à l'employeur
- Participer au suivi des décisions et actions engagées

BLOC 7 — Participer à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels

- Identifier les moyens permettant de sensibiliser les collaborateurs
- Choisir une action adaptée au risque, au public et au contexte
- Construire une action courte de sensibilisation
- Adapter son message et favoriser la participation
- Animer une séquence de prévention
- Recueillir les retours et apprécier l'efficacité de l'action

BLOC 8 — Participer à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des documents, registres et de la signalisation de prévention

- Identifier les principaux documents, registres et éléments de signalisation applicables à l'entreprise
- Participer à leur élaboration, leur mise à jour et leur suivi
- Utiliser les documents opérationnels de prévention adaptés aux situations rencontrées
- Repérer les documents ou signalisations manquants, inadaptés ou obsolètes
- Informer l'employeur des besoins ou actions nécessaires

Organisation de la formation

Equipe pédagogique : Formateur RS&ST - Auditeur et rédacteur DUER - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques et échanges participatifs
- Supports pédagogiques et ressources réglementaires/institutionnelles
- Études de cas et situations professionnelles
- Études de cas et situations professionnelles
- Quiz, jeux, cartes pédagogiques et exercices pratiques
- Modèles, grilles, check-lists et outils de prévention
- Documents, procédures, DUERP et outils existants dans l'entreprise lorsqu'ils sont disponibles
- Photographies et observations de situations de travail
- Visites et exercices terrain lorsque les conditions le permettent
- Mises en situation professionnelles
- Co-construction ou adaptation d'outils directement utilisables dans l'entreprise
- Paperboard, post-it et supports numériques

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Participation active aux échanges, ateliers et exercices pratiques
- Questionnement oral et quiz
- Évaluations formatives réalisées tout au long du parcours
- Études de cas et analyses de situations professionnelles
- Exercices pratiques adaptés aux missions retenues
- Création, adaptation ou utilisation d'outils de prévention
- Mises en situation professionnelles permettant d'évaluer l'acquisition des compétences
- Évaluation des acquis en fin de bloc et/ou en fin de parcours
- Évaluation des acquis en fin de bloc et/ou en fin de parcours
- Auto-évaluation du participant

Modalités d'accès : *En amont de la formation, les missions confiées au Référent Santé & Sécurité au Travail sont définies avec l'employeur, notamment au moyen de la lettre de mission et de l'analyse des besoins.*

Le socle commun est systématiquement intégré au parcours. Les blocs pédagogiques complémentaires sont ensuite sélectionnés et leur durée ajustée afin de construire un parcours de 35 heures adapté aux missions confiées, aux besoins identifiés et à l'organisation de l'entreprise.

La formation étant réalisée en intra-entreprise, les travaux pratiques sont, dans la mesure du possible, réalisés à partir des outils, documents et situations de travail de l'entreprise.

Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : À l'issue de la formation, le participant est capable de contribuer activement à la démarche de prévention de son entreprise en exerçant les missions pouvant être confiées au Référent Santé & Sécurité au Travail.

Il est en mesure d'identifier les risques professionnels, de participer à leur évaluation, de proposer des actions de prévention, de contribuer à la création ou à l'amélioration des outils de prévention de l'entreprise et de sensibiliser les salariés à la santé et à la sécurité au travail.

Modalités d'obtention : La validation de la formation est réalisée au travers de la participation active aux ateliers, des travaux de co-construction, des études de cas, des mises en situation professionnelles, de la réalisation d'outils de prévention adaptés à l'entreprise et de la réussite des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation.

Détails sur la certification : Formation non certifiante.

Les compétences sont évaluées tout au long du parcours de formation au travers d'exercices pratiques, d'études de cas, de mises en situation professionnelles et de la réalisation d'outils directement applicables dans l'entreprise.

Un certificat de réalisation est remis au participant, attestant des compétences acquises en lien avec les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail.

Durée de validité : 4 ans

Qualité : Taux de satisfaction : 9,5/10